	Académie :	Session:	
	Examen:	Série :	
CADRE	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
	Epreuve/sous épreuve :		
SCE	NOM:		
DANS	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)		
D/Q	Prénoms:	N° du candidat	
	Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
NE RIEN ÉCRIRE	Apprécia	ation du correcteur	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

#### **Brevet Professionnel Coiffure**

Session 2012 E4 – Gestion de l'entreprise

#### Sous-épreuve U43 - Management d'un salon de coiffure

Durée : 2 heures Coefficient : 2

#### CORRIGÉ

SALON MON STYLE COIF' 2, rue du Général Leclerc 45500 GIEN

Tél: 02 38 42 28 30

Courriel: monsalonstylecoiffure@yahoo.fr

SIRET: 215 411 819 00011 Propriétaire: Mathilde BRUN

Nombre de salariés : 2 salariés et 1 apprenti

Activité : Coiffure mixte

Horaires: du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30

Titulaire d'un brevet professionnel Coiffure et d'un CAP esthétique, Mlle BRUN vient d'acheter le salon MON STYLE COIF'. Elle vous demande de traiter 4 dossiers :

Dossiers	Annexes à rendre avec la copie	Barème
Dossier 1 : Questionnaire d'enquête	А	11 points
Dossier 2 : Communication commerciale	В	09 points
Dossier 3 : Choix de la Forme juridique	C - D	10 points
Dossier 4 : Choix de fournisseurs	E	10 points
		40 points

Calculatrice autorisée, à l'exception de la calculatrice du téléphone portable.

Ce sujet comporte 4 documents [1, 2, 3a - 3b, 4 (2 pages)] et 5 pages d'annexes

Brevet professionnel Coiffure	Epreuve – U43 – Management d'un salon de coiffure		
CORRIGÉ	Session 2012	Page 1/5	

# <u>Annexe A – QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE (11 points)</u>

- titre : 1 point

- phrase d'introduction : 1 point

- phrase de conclusion : 1 point

- questions selon les consignes : 4 points

0,5 point pour chacun des 8 éléments d'enquête envisagés

Trop de questions ouvertes : déduire la moitié des points

- présentation : 2 points

- Présentation :

- syntaxe et orthographe : 2 points (évaluation globale)

## Annexe B - COMMUNICATION COMMERCIALE (9 points)

#### 1° Encart publicitaire (5 points)

- Nom du salon : 0,25 point

- Adresse : 0,25 point

- Téléphone : 0,25 point

- Courriel : 0,25 point

- Horaires et nouveaux services : 1 point

- Rédaction et accroche publicitaire : 2 points

1 point

#### 2° Médias et justifications (4 points)

Médias		Justifications
- affichage urbain		Publicité locale correspondant à la zone de
- radio		chalandise du salon et adaptée au budget du salon
- cinéma		
Accepter toutes propositions cohérentes (2 réponses exigées)		2 points
	2 points	

Brevet professionnel Coiffure	Epreuve – U43 – Management d'un salon de coiffure	
CORRIGÉ	Session 2012	Page 2/5

## Annexe C - CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE (6,5 points)

Étude des formes juridiques (4,5 points)

	Entreprise individuelle	SARL	EURL
Montant du capital (0,25 x 3)	Pas de capital	Librement fixé	Librement fixé
Nombre d'associés (0,50 x 3)	Aucun	2 minimum 100 maximum	Un associé unique
Responsabilité des dirigeants ou vis-à-vis des dettes de l'entreprise (0,50 x 3)	Illimitée	Limitée aux apports sauf en cas de faute de gestion et de caution auprès des établissements bancaires	Limitée aux apports sauf en cas de faute de gestion et d'emprunts avec garanties sur les biens propres
Montant des frais de constitution des statuts juridiques (0,25 x 3)	Env. 180 €	De 200€ à 500 €	De 200€ à 500 €

Conseiller à Melle BRUN une forme juridique et justifier votre réponse. (2 points)

L'entreprise individuelle : les formalités sont réduites, les coûts moins élevés et elle peut protéger son patrimoine personnel grâce à la déclaration d'insaisissabilité.

Brevet professionnel Coiffure	Epreuve – U43 – Management d'un salon de coiffure	
CORRIGÉ	Session 2012	Page 3/5

#### Annexe D – QUESTIONNAIRE (3,5 points)

# À partir des extraits du code de commerce concernant la déclaration d'insaisissabilité

- a) Citer un exemple de :
  - · bien foncier bâti ?
    - Appartements, maisons

(0,5 point)

- · bien foncier non bâti?
  - Biens mobiliers scellés dans le local (meubles, tableaux,...) (0,5 point) **ou**
  - Immeubles (Terrain non bâti, parking)
- b) Indiquer les conditions que doit remplir une déclaration d'insaisissabilité pour être valable (citer 3 conditions) (1,5 points)
  - être rédigée par un notaire
  - contenir la description détaillée des biens
  - être publiée dans un registre de publicité légale ou dans un journal d'annonces légales du département dans lequel l'activité professionnelle est exercée.
  - être publiée au bureau des hypothèques.
- c) Préciser l'intérêt pour un entrepreneur individuel de faire établir une déclaration d'insaisissabilité ?

(1 point)

Il peut ainsi protéger ses biens personnels (résidence principale, meubles,...), ils ne pourront être saisis par les créanciers dont les dettes ont été contractées après l'enregistrement de la déclaration.

Brevet professionnel Coiffure	Epreuve – U43 – Management d'un salon de coiffure	
CORRIGÉ	Session 2012	Page 4/5

# Annexe E (à rendre avec la copie) (10 points)

#### **SÉLECTION DES FOURNISSEURS**

Tableau sur 8 points: 0,25/report 0,5/calcul 1 point pour le fournisseur choisi

	NOM DU FOURNISSEUR (0,25/fournisseur)	MG INSTITUT	ESTHETICA	EQUIP'esthétique
N.	Montant brut total HT (0,25/réponse)	1 080,00	1 050,00	1 190,00
	Montant de la remise (0,50/réponse)	32,40		59,50
	Montant net commercial (0,50 + 0,25 + 0,5)	1 047,60	1 050,00	1 130,50
	Frais de transport (0,25/réponse)	94,00	89,00	
	Montant total HT (0,5 + 0,5 + 0,25)	1 141,60	1 139,00	1 130,50
	Délai de livraison (0,25/réponse)	8 JOURS	10 JOURS	15 JOURS
	Conditions de paiement (0,25/réponse)	À la commande	À la commande	30 % à la commande solde à 30 jours
	Fournisseur choisi (1 point)			EQUIP'esthétique

Justification: (2 points)

Le prix est le moins élevé et un délai de paiement est accordé.

Brevet professionnel Coiffure	Epreuve – U43 – Management d'un salon de coiffure	
CORRIGÉ	Session 2012	Page 5/5